

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A319, A320 et A321

Mises à la masse supplémentaires des réservoirs carburant (ATA 28)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A319, A320 et A321 tous modèles certifiés, tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu application des deux modifications AIRBUS 27150 et 27955 en production (ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A320-28-1077 à la révision 4, en service),

et

avions AIRBUS modèles A321-211 et A321-231 de numéro de série (MSN) 633, 663, 666, 668, 677, 680, 687, 715, 725, 775, 781, 808, 815, 823, 841 et 852 à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS 27472 en production (ou du BS A320-28-1079 en service).

RAISONS :

Suite à la revue des méthodes de mise à la masse appliquées aux différents composants des réservoirs et aux connexions des tuyauteries carburant des avions A319, A320 et A321, il est apparu que l'efficacité des mises à la masse doit être améliorée dans certaines zones.

Une mise à la masse insuffisante peut, dans des circonstances de vols particulières (foudroiement de l'avion, accumulation de charges statiques), conduire à un arc électrique qui pourrait atteindre le seuil d'auto-inflammation des vapeurs carburant d'où un risque potentiel d'explosion dans les réservoirs.

La Consigne de Navigabilité (CN) 2000-006-144(B) R1 imposait l'amélioration des mises à la masse dans certaines zones suivant les instructions du BS A320-28-1077 à son édition originale.

Le BS A320-28-1077 révision 1 étend les méthodes de mise à la masse aux composants localisés sur la nervure 15 :

- pompe Carburant sur les avions A319/A320,
- système de re-circulation sur les avions A321.

L'objet de la révision 4 de ce BS est de clairement identifier ce travail additionnel.

La présente CN rend obligatoire l'application du BS A320-28-1077 Révision 4 ainsi que l'installation du BS A320-28-1079 pour les avions équipés de réservoirs carburant supplémentaires (ACT) afin de compléter les mises à la masse de toutes les zones.

ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

1. Avant le 31 décembre 2004, sauf si déjà accompli, modifier les mises à la masse des réservoirs carburant suivant les instructions du BS A320-28-1077 Révision 4.

L'accomplissement du BS A320-28-1077 aux révisions 1, 2 ou 3 est considéré comme un moyen acceptable de conformité à condition que le travail additionnel sur la nervure 15 ait bien été effectué.

2. Avant le 31 décembre 2004, pour les avions MSN 633, 663, 666, 668, 677, 680, 687, 715, 725, 775, 781, 808, 815, 823, 841 et 852, sauf si déjà accompli, modifier les mises à la masse du réservoir carburant supplémentaire (ACT) en suivant les instructions du BS A320-28-1079.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-28-1077 Révision 4
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-28-1079
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

La présente CN remplace la CN 2000-006-144(B) R1 qui est annulée.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 27 AVRIL 2002